

Rapport annuel 2019



l'union fait
LA FORCE



SOMMAIRE

Mission de la coopérative	1
Message de la présidente	2
Le conseil d'administration	5
Analyse de la direction	6
Le comité de gestion	13
Rapport de l'auditeur indépendant	14
État des résultats.....	16
Bilan	18
État des flux de trésorerie.....	20
Notes complémentaires	22

Coopérative agricole COVILAC

États financiers au 30 novembre 2019
Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

MISSION

La Coop Covilac est une coopérative agricole dont les producteurs et les productrices agricoles en sont les propriétaires exclusifs. C'est une entreprise collective qui transmet des valeurs, des principes et des fondements coopératifs.

Elle offre à ses membres, des produits et services aux meilleures conditions afin de leur permettre de réussir sur les plans économique, social et environnemental. De plus, elle soutient la promotion de l'agriculture, de la relève agricole et agit comme partenaire dans la communauté.

VALEURS

Les valeurs fondamentales des coopératives sont la prise en charge et la responsabilité personnelle et mutuelle, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. D'après la vision des fondateurs, les membres de la coopérative se joignent à une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme.

Message de la PRÉSIDENTE



Mesdames, messieurs,
Membres de la coopérative Covilac,
Jeunes de la relève,
Distingués(es) invités(es),

C'est avec un immense plaisir que je vous présente aujourd'hui, au nom du conseil d'administration, le 24^e rapport annuel de votre coopérative.

En commençant, je réalise à quel point il est difficile de dépeindre dans ce message toute l'énergie déployée par votre conseil d'administration et les gestionnaires. Ces derniers ont dû redoubler d'efforts au cours de cet exercice financier se terminant au 30 novembre dernier.

Nous pouvons dire que 2019 nous en aura fait voir de toutes les couleurs. Tout d'abord, pensons à la crise avec la Chine qui a eu un impact important sur les exportations de soya et de porcs ainsi qu'aux caprices de Dame Nature qui nous auront occasionné beaucoup de soucis. Un printemps tardif, un automne pluvieux ainsi qu'un hiver qui arrive plus tôt que nécessaire, bref cela nous a mis face à des grandes problématiques. Comme si ce n'était pas assez, la contrainte en approvisionnement de propane est venue compliquer les choses. Dans cette veine, je tiens à remercier Vivaco groupe coopératif et La Coop Comax pour leur soutien qui nous a permis de continuer à vous fournir le meilleur service possible dans les circonstances.

Jeannine Chartrand
présidente

L'analyse de la direction de ce rapport annuel dresse un portrait détaillé de l'ensemble des activités et des résultats de chacun de nos secteurs. Elle décrit aussi les différents défis que nous avons dû relever, ceux que nous aurons à relever dans l'avenir ainsi que ceux qui guettent les entreprises agricoles d'aujourd'hui. Parmi ces défis, soulignons le contexte instable du marché du porc et des grains, la pénurie de main-d'œuvre, les nouvelles tendances de consommation du commerce de détail, l'adoption de nouvelles normes et la réglementation en ce qui a trait aux pesticides ou encore en matière de bien-être et de sécurité des animaux et évidemment la capacité à s'adapter aux caprices de Dame Nature...

Je peux affirmer sans hésitation que les gestionnaires ont été en mode réflexion et en mode action pour relever ces différents défis. Cela aura permis à la coopérative de terminer l'exercice au 30 novembre 2019 avec un chiffre d'affaires de 115 150 922 \$ et un excédent d'exercice de 1 849 906 \$; des résultats forts intéressants! Ces résultats sont le signe de votre confiance et de votre engagement auprès de votre coopérative.

Un autre grand chantier qui a tenu vos administrateurs très occupés est celui de la consolidation du réseau; un sujet dont nous discutons depuis plusieurs années, mais qui a connu son dénouement en décembre dernier par l'acceptation du

projet de regroupement (fusion) avec notre coopérative voisine soit la Coop Parisville. Cette nouvelle entité, qui portera le nom de « Covris Coopérative » verra le jour le 1^{er} novembre 2020. En attendant, il reste encore beaucoup de travaux à effectuer et nos gestionnaires ne chômeront pas. Les deux conseils d'administration travaillent maintenant ensemble pour favoriser la transition afin que celle-ci soit la plus harmonieuse possible.

Un autre chantier important est celui des travaux entrepris afin de mettre sur pied un regroupement dans le secteur des grains. « Sollio & Grains Québec » devrait prendre force au courant de l'année 2020. Ce regroupement permettra une meilleure logistique au niveau de la commercialisation des grains.

En 2019, nos investissements ont été principalement concentrés vers le centre de grains avec l'ajout et le remplacement de silos, convoyeur et dépoussiéreur et dans une moindre mesure par l'acquisition ou le remplacement de matériel roulant. Encore cette année, les secteurs des grains et du végétal se verront injecter un peu plus de 1 million de dollars pour bonifier encore plus notre offre de services auprès de nos membres.

La Coop Covilac demeure près de ses membres et est présente au cœur de plusieurs activités de la région. Ne pensons qu'à l'organisation de journées techniques, du Forum Féminin, des nombreuses activités sociales auxquelles vous êtes invités à participer en grand nombre comme le Festival Western de St-Tite, à notre traditionnel tournoi de golf qui pour une toute première fois était organisé conjointement avec La Coop Parisville ou à notre invitation à venir rire en présence de Michel Barrette. Bref, des moments où il est toujours agréable de vous côtoyer !

En terminant, j'aimerais remercier nos partenaires d'affaires, Sollio groupe coopératif et les coopératives voisines. Un grand merci de nous aider à toujours offrir à nos membres des produits et des services de haute qualité. À nos partenaires financiers, merci de nous faire confiance et de nous suivre dans notre développement de marché.

À monsieur Richard Laroche, à son équipe de gestion ainsi qu'à tous les employés, un immense merci pour votre dévouement, votre acharnement à servir les membres et pour votre goût du dépassement afin que la coopérative Covilac soit un partenaire incontournable dans le paysage agricole. Merci aussi pour votre capacité d'adaptation dont vous faites preuve dans ces temps où il y a d'importants défis à relever.

Je remercie également mes collègues du conseil d'administration, qui se sont investis avec cœur et détermination dans ce contexte de grands changements. Ils ont participé activement aux prises de décision.

Soyez assurés que nous nous efforçons constamment de répondre à vos besoins et que nous déployons tous les efforts afin d'assurer le développement et la pérennité de votre coopérative. Dans le cadre des grandes transformations au sein du réseau, il va de soi que notre coopérative de demain sera certes différente de celle d'aujourd'hui, mais ayons toujours à l'esprit que nous en serons toujours propriétaires et soyons en fiers.



Jeannine Chartrand TP
Présidente

Conseil d'ADMINISTRATION 2019



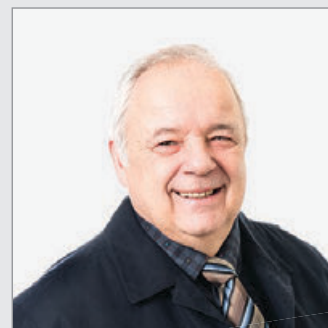
Jeannine Chartrand

Présidente
2021



Martin Paquette

Vice-président
2021



Jean Roy *

Administrateur
2020



Jean Landry

Administrateur
2022



Jessy Pelletier *

Administrateur
2020



Réal Véronneau

Administrateur
2021



Muriel Dubois

Administratrice
2022

* Administrateurs sortants,
mais rééligibles

Analyse de la DIRECTION



Chers sociétaires,
Membres de la relève,
Distingués (es) invités (es),
Collaborateurs (trices)

Il me fait plaisir de vous présenter le 24^e rapport annuel de votre coopérative. Globalement, l'année 2019, terminée le 30 novembre dernier, aura fait bondir le volume d'affaires incluant nos partenariats pour atteindre 115 millions de dollars.

Tous(tes) se souviendront que Dame Nature, toujours imprévisible, est venu bousculer, entre autres, la période de semis en production végétale incluant les récoltes à l'automne, qui fut une saison des plus éprouvantes au cours des dernières années, mais heureusement compensée par des éléments favorables dans d'autres secteurs.

L'effet stabilisateur de notre diversification, l'implication à travers nos partenariats et le défi de gestion de la main-d'œuvre ont été les principaux autres éléments marquants en 2019.

Richard Laroche
directeur général et agr.

Les résultats financiers

Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 30 novembre dernier, la valeur des affaires transigées avec les membres et les clients se situe à 115 150 922 \$ comparativement à 104 899 061 \$ millions de dollars l'an passé. Cette importante progression du chiffre d'affaires s'explique principalement par des activités plus grandes dans nos sociétés reliées au secteur porcin à l'intérieur notre regroupement RP2R s.e.c. et une régression reliée à la saison des secteurs végétal, grains et détail.

L'excédent brut généré par les opérations est en hausse et représente 6.6% du chiffre d'affaires consolidé.

Pour leur part, les frais totaux d'exploitation incluant les frais administratifs, financiers et amortissements sont de 7 366 563 \$ en 2019.

Les frais d'opérations et d'administration sont en hausse et reflètent la progression du chiffre d'affaires. Les frais financiers sont en diminution importante, expliquée par des revenus d'intérêts supérieurs sur les créances clients et des charges d'intérêts inférieurs sur le crédit d'exploitation des filiales.

Les amortissements sont stables et s'expliquent principalement par les importantes immobilisations des dernières années et dans une moindre mesure par les investissements prévus au budget afin de garder les actifs de l'organisation en bon état.

En tenant compte de tous ces éléments, nous réalisons un trop-perçu des opérations, avant les autres résultats, de 276 147 \$ pour 2019.

Les autres résultats au montant de 1 490 785 \$ sont en régression comparativement à 4 277 117 \$ l'an passé et cette régression s'explique presque exclusivement par la ristourne moindre reçue de Sollio groupe coopératif (auparavant La Coop Fédérée) additionnée de gains sur disposition d'actifs.

Finalement, en tenant compte de tous les postes de résultats, des impôts à payer et des participations ne donnant pas le contrôle, l'exercice financier 2019 se termine à 1 849 906 \$ comparé à 4 738 700 \$ l'an dernier.

ANALYSE SECTORIELLE

PRODUCTIONS ANIMALES ET VÉGÉTALES

Ce secteur comprend la distribution animale (ruminant, avicole et porcin), les élevages porcins, le centre d'engrais minéraux, la protection des cultures, les productions végétales et les grains. Ces divisions représentent 110 \$ millions en chiffre d'affaires.

Production animale : ruminant

Depuis les deux dernières années, nous remarquons de fortes augmentations dans ce secteur d'activités.

Pour 2019, les ventes sont de nouveau en progression malgré le passage de plusieurs clients vers l'utilisation de sous-produits depuis quelques années, ce qui s'est accentué en 2019.

Cette situation n'est pas différente pour notre coopérative et reflète la manière dont les affaires évoluent dans le marché du ruminant.

Heureusement les importants gains de parts de marché ont permis de compenser et d'apporter une année positive pour le secteur ruminant.

Encore une fois en 2019, nous avons eu un nombre important de constructions d'étables laitières et de démarrage en robotique. Nos experts ont à cœur d'offrir à notre clientèle un service très complet et de haut niveau pour répondre aux besoins diversifiés de chaque ferme.

Malgré la réalité économique du monde agricole qui rend certaines entreprises plus instables combinée à la pénurie de main-d'œuvre n'aidant en rien l'essoufflement des producteurs agricoles, le milieu est quand même en belle progression technologique et la clientèle démontre beaucoup de courage et d'ambition.

Nos experts dans le secteur ruminants forment une belle équipe et ont à cœur de bien vous servir. Il est à mentionner qu'une de nos jeunes ressources s'est méritée deux prix à la Rencontre des experts-conseils en

2019 soit la révélation de l'année et expert-conseils de l'année dans le secteur ruminant.



De gauche à droite; Sébastien Léveillé, Chef de la direction de Sollio Agriculture, Jean-Michel Laroche et Ghislain Gervais, Président de Sollio Groupe coopératif

Production animale : Porcin

En termes de prix de revient, l'année 2018-2019 aura été pour les producteurs de porcs québécois beaucoup plus intéressante que l'année antérieure. Malgré l'embargo de la Chine sur le porc canadien et la guerre commerciale entre les Américains et les Chinois, nous avons reçu 9,00 \$/100 kg de plus que l'année précédente. Les prix d'automne qui traditionnellement se déprécient se sont maintenus et nous ont offert finalement une meilleure marge de manœuvre en 2019.

La nouvelle convention dont les principaux mécanismes ont démarrés en juin dernier semble porter fruit. Quelques points sur la nouvelle convention demeurent litigieux et la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec devra trancher en 2020 pour que l'on connaisse la portée complète de cette nouvelle convention qui est valide jusqu'à la fin janvier 2022.

Au cours de 2019, RP2R s.e.c. aura produit près de 380 000 porcs et ceci avec des performances techniques à leur sommet.

La bonne qualité des porcelets de nos fournisseurs régionaux et des Fermes Boréales ainsi que l'excellent travail des éleveurs de notre filière ne sont pas étrangers aux performances de RP2R s.e.c. À noter que les 7 partenaires du groupe sont propriétaires dans les Fermes Boréales pour l'équivalent de 6 100 truies en 2019.

Un des défis pour la production canadienne dans les années futures sera entre autres le contrôle de l'entrée des maladies exotiques comme la peste porcine africaine. Bien que ces situations amènent beaucoup d'énergie et des coûts importants, la rigueur de nos experts, en termes de prévention sanitaire et de biosécurité à la ferme, permettra de maintenir le porc canadien en excellente position au niveau mondial et nous permettra de profiter de chacune des opportunités de marché.

Productions végétales et agroenvironnement

En 2018, nous parlions d'un printemps froid débutant tardivement pour les semis qui s'est très bien déroulé par la suite. Suivi d'un été très chaud et sec, battant même des records de pointe de température datant de plusieurs années, qui s'est terminé avec une fin d'automne marquée par une baisse drastique du thermomètre et l'arrivée hâtive de la neige qui ont compliqué les dernières récoltes au champ. Malgré tout, comme constat final, de belles récoltes en quantité et en qualité.

En 2019, un printemps plutôt froid, des températures en dessous de moyennes jumelées à de fréquentes précipitations de pluie, en plus de s'éterniser avec une période de semis qui n'en finit plus. Ceci sans parler des récoltes difficiles de l'automne qui auront certainement des effets sur la rentabilité de ce secteur, autant pour les producteurs que pour votre coopérative.

Un constat est clair, Dame Nature est imprévisible et il n'y a pas d'autres choix que de composer avec la température.

Le secteur productions végétales et agroenvironnement comprend les semences, les additifs, les engrais minéraux, la protection des cultures, le forfait et le secteur agroenvironnemental. Et représente 10.7% du chiffre d'affaires consolidé.

Le secteur végétal dans son ensemble est en régression en 2019 comparativement à l'année record de 2018. Le chiffre d'affaires et les volumes ont connu un recul en 2019 attribuable en grande partie à la saison difficile que nous avons eue.

Les ventes de fertilisants sont en hausse tandis que la rentabilité est en baisse expliquée par l'utilisation du liquide comparé au granulaire.

Les semis tardifs combinés au temps froid ont demandé plusieurs ajustements de dernière minute concernant la logistique pour les opérations et l'équipe de ventes.

Parmi les nombreux dossiers qui touchent le secteur végétal, nous sommes demeurés attentifs aux différents changements reliés à la stratégie québécoise sur les pesticides du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Cette nouvelle réglementation visait à resserrer l'encadrement des pesticides les plus à risques.

De plus au courant de 2019, notre réseau a participé activement pour présenter notre point de vue aux membres de la commission de l'agriculture (CAPERN) concernant l'objectif de réduction des pesticides au Québec et défendre nos professionnels concernant l'approche de certains groupes sur l'objectivité des experts-conseils auprès des médias et du grand public.

Dans l'ensemble du réseau la coop et plus spécifiquement pour Covilac, nous sommes fiers d'avoir des individus hautement qualifiés pour vous servir. D'ailleurs une autre de nos jeunes ressources a été nommée Révélation de l'année dans le secteur végétal à la Rencontre des experts-conseils en 2019.



De gauche à droite; Sébastien Léveill , Chef de la direction de Sollio Agriculture, Rock L onard et Ghislain Gervais, Pr sident de Sollio Groupe coop ratif

En agroenvironnement, l'offre de services des PAEF (programme agroenvironnemental de fertilisation) que nous offrons depuis de nombreuses ann es r pond aux besoins et la qualit  des dossiers est de haut niveau.

Centre de traitement des grains et la commercialisation

Les ventes de commercialisation pour le centre de traitement des grains, incluant les op rations, sont de 43 887 947 \$ en 2019 compar es   44 266 508 \$ en 2018 refl t es par une variation de volumes et des prix.

Les résultats de cette division sont une continuité des effets nets de la température de la saison végétale qui est maintenant derrière nous et de l'automne éprouvant que nous avons connu. Et pour boucler le tout, la grève du CN qui a compliqué les opérations avec une pénurie de propane.

Parmi les principaux constats mentionnons que les volumes commercialisés ont été moins important. Pour la saison 2019, une belle récolte de céréales sans toxine, une récolte de soya dans la moyenne, mais humide, et pour finir avec une plus faible récolte de maïs de moins bonne qualité et plus humide.

La contribution globale de la division grain est positive mais moindre qu'en 2018 et s'explique donc par des volumes de récolte moindre et des frais non récurrents d'entretiens et de modifications au centre de traitement des grains au cours de l'année 2019.

SECTEUR DÉTAIL

Ce secteur comprend la quincaillerie située à Baie-du-Febvre et Covilem Inc. (quincaillerie, matériaux, dépanneur, station-service et atelier pour petits moteurs) à Nicolet. Les ventes pour nos divisions détails sont de 6 670 258 \$ en 2019 et représentent maintenant 6% du chiffre d'affaires.

Le secteur du détail cherche constamment à se démarquer dans ce grand monde des géants de la consommation et le pourcentage d'achats en ligne augmente à chaque année.

Comme mentionné l'année dernière, le secteur du détail est en transformation et les habitudes du consommateur changent et évoluent rapidement.

Le marché de la construction et le nombre de mise en chantier a été plus au ralenti en 2019 tandis que les ventes de quincaillerie générale sont demeurées stables.

Plusieurs actions se sont poursuivies encore cette année pour améliorer l'efficacité de nos opérations. La pénurie de main-d'œuvre est bien présente dans ce secteur et des efforts en continu sont déployés pour offrir la meilleure expérience client qui soit à nos membres.

RESSOURCES HUMAINES

Les employés de la Coop Covilac (incluant nos partenariats) ont, encore en 2019, contribué pleinement aux succès et réalisations de l'entreprise.

La pénurie de main-d'œuvre est toujours omniprésente et particulièrement plus fragile dans certains départements. Nous devons d'une part redoubler d'efforts pour attirer des candidat(tes) compétents et d'autre part revoir nos façons de faire pour conserver les talents au sein de la coopérative. Ce contexte de rareté crée assurément une pression sur les coûts de main-d'œuvre.

Au cours de 2019 nous avons dû composer avec la gestion du changement et modifier certaines fonctions à la suite de départs et l'arrivée de nouvelles ressources.

Concernant la santé et sécurité au travail, nous nous efforçons de minimiser les risques en misant sur la prévention. Il est primordial que les employés soient sensibilisés au niveau de la sécurisation des lieux de travail ce qui inclus notamment la rédaction, la validation et la mise en place de procédures pour le cadenassage, l'entrée en espaces clos et le travail en hauteur.

CONCLUSION

Les résultats de l'année qui s'est terminé le 30 novembre dernier sont une combinaison de plusieurs facteurs dont les principaux sont l'appui important de la clientèle dans le maintien et le développement du volume d'affaires incluant nos partenariats, et l'engagement du personnel à réaliser les ajustements nécessaires au maintien d'une offre de service de qualité.

Que nous réservera 2020?


Certainement le même portrait, avec son lot de projets et d'ajustements de conjoncture que nous aurons à analyser en cours de route pour bien servir nos membres et réaliser la mise en service du projet de fusion, que vous avez accepté en décembre 2019, au 1^{er} novembre prochain.

Merci à vous membres et clients. Vous servir le mieux possible est notre préoccupation de tous les jours.

Merci à tous(tes) les employé(es) et au comité de gestion qui m'entourent pour leur excellent travail.

Merci à nos fournisseurs et nos partenaires d'affaires. Il est bien senti que vous avez à cœur la réussite de l'organisation.

Finalement Merci à votre présidente Mme Jeannine Chartrand et au conseil d'administration qui vous représentent pour l'appui et la confiance à mon égard. Orienter la coopérative n'est pas une mince tâche compte tenu de l'évolution rapide des affaires aujourd'hui.


Richard Laroche, agr.
Directeur général

Comité de **GESTION** 2019



Richard Laroche, agr.

Directeur général



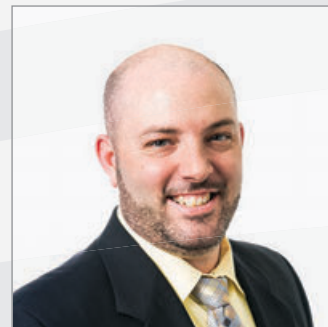
Pascal Larivière, CPA, CMA

Directeur adjoint &
Secrétaire trésorier



Benoît Pharand, agr. CPA-MBA

Directeur agricole



Éric Graton

Directeur service des grains



Caroline Côté, T.P.

Coordonnatrice
Secteur Ruminants



Émilie Claveau

Coordonnatrice
aux communications et au marketing



Joël Zummo, agr.

Directeur général RP2R

Rapport de L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
COVILAC, COOPÉRATIVE AGRICOLE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de COVILAC, COOPÉRATIVE AGRICOLE (« la coopérative »), qui comprennent le bilan consolidé au 30 novembre 2019 et les états consolidés des résultats, de la réserve et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la coopérative au 30 novembre 2019, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la coopérative conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la coopérative ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de la coopérative.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la coopérative;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la coopérative à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Groupe RDL Victoriaville SENCRL

Groupe RDL Victoriaville SENCRL ¹
Société de comptables professionnels agréés

Victoriaville,
le 19 février 2020

¹ Jean Marcotte, CPA auditeur, CA

Groupe RDL Victoriaville SENCRL est une entité juridique distincte et indépendante qui n'est pas associée ni mandataire des autres entités membres du Groupe RDL.



COVILAC, COOPÉRATIVE AGRICOLE

Résultats consolidés

Pour l'exercice clos le 30 novembre

	2019	2018
CHIFFRE D'AFFAIRES	115 150 922 \$	104 899 061 \$
COÛT DES PRODUITS VENDUS	<u>107 508 212</u>	<u>97 924 093</u>
TROP-PERÇU BRUT	7 642 710	6 974 968
FRAIS D'EXPLOITATION		
Frais d'opérations	4 461 171	3 857 311
Frais d'administration	2 180 201	2 014 003
Frais financiers	(44 381)	135 261
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>769 572</u>	<u>765 833</u>
	7 366 563	6 772 408
TROP-PERÇU DES OPÉRATIONS	276 147	202 560
AUTRES PRODUITS	<u>1 490 785</u>	<u>4 277 117</u>
TROP-PERÇU AVANT IMPÔTS DES FILIALES	1 766 932	4 479 677
IMPÔTS DES FILIALES		
Exigibles (recouvrés)	251 355	(179 914)
Futurs	<u>(334 329)</u>	<u>(79 109)</u>
	(82 974)	(259 023)
TROP-PERÇU DE L'EXERCICE	1 849 906 \$	4 738 700 \$
ATTRIBUABLE :		
Aux membres de la coopérative	1 957 743 \$	4 823 365 \$
À la participation ne donnant pas le contrôle	<u>(107 837)</u>	<u>(84 665)</u>
	1 849 906 \$	4 738 700 \$

COVILAC, COOPÉRATIVE AGRICOLE

Réserve consolidée

Pour l'exercice clos le 30 novembre

	2019	2018
SOLDE AU DÉBUT	9 589 152 \$	8 229 934 \$
Trop-perçu de l'exercice précédent attribuable aux membres de la coopérative	4 823 365	2 738 191
	14 412 517	10 968 125
Impôts		
Exigibles	146 115	2 091
Futurs	537 890	377 307
	684 005	379 398
Ristournes attribuées		
Au comptant	286 462	220 645
Impôts déduits à la source	47 170	34 923
En capital social ordinaire	227 598	6 565
En capital social privilégié	925 584	737 442
	1 486 814	999 575
SOLDE À LA FIN	12 241 698 \$	9 589 152 \$

COVILAC, COOPÉRATIVE AGRICOLE

Bilan consolidé

Au 30 novembre

2019

2018

ACTIF**ACTIF À COURT TERME**

Trésorerie	- \$	1 420 177 \$
Débiteurs (note 5)	6 820 542	4 755 558
Impôts	256 227	402 659
Stocks (note 6)	13 754 005	11 154 426
Frais payés d'avance	67 811	94 079
Impôts futurs	<u>382 950</u>	<u>48 621</u>
	21 281 535	17 875 520
ANIMAUX DE PRODUCTION	687 440	675 080
PLACEMENTS (note 7)	11 596 785	10 495 301
PARTENARIATS (note 8)	1 940 038	1 551 426
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 9)	7 909 073	8 146 903
ACTIFS INCORPORELS (note 10)	450 000	450 000
IMPÔTS FUTURS	<u>184 771</u>	<u>184 771</u>
	<u>44 049 642 \$</u>	<u>39 379 001 \$</u>

Pour le conseil d'administration :

Jean-Michel Passet, administrateur
René Dubois, administrateur

COVILAC, COOPÉRATIVE AGRICOLE

Bilan consolidé

Au 30 novembre

2019

2018

PASSIF**PASSIF À COURT TERME**

Découvert bancaire	2 160 138 \$	- \$
Emprunts bancaires (note 11)	3 129 000	523 001
Créditeurs (note 12)	6 512 625	4 031 522
Dû sur inventaire de pièces (note 13)	135 557	118 934
Dépôts de clients	664 574	2 417 387
Avances d'un partenariat, sans intérêts	3 073 029	5 237 536
Impôts	251 355	-
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 14)	623 050	698 503
Impôts futurs	636 205	748 393
Passif à court terme avant dette remboursable sur demande	17 185 533	13 775 276
Dettes à long terme remboursables sur demande (note 14)	3 378 583	3 234 325

20 564 116 **17 009 601****AIDE FINANCIÈRE REPORTÉE****80 000** **96 000****DETTE À LONG TERME (note 14)****2 316 652** **2 578 215****IMPÔTS FUTURS****2 041 798** **1 391 720**

25 002 566 **21 075 536****AVOIR****CAPITAL SOCIAL**

Capital social ordinaire (note 15)	538 289	314 691
Capital social privilégié (note 15)	4 146 449	3 277 323
	4 684 738	3 592 014

AVOIR DE LA COOPÉRATIVE

Réserve	12 241 698	9 589 152
Trop-perçu de l'exercice attribuable aux membres de la coopérative	1 957 743	4 823 365
	14 199 441	14 412 517

PART DES ASSOCIÉS ET DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE**162 897** **298 934**

19 047 076 **18 303 465**

44 049 642 \$ **39 379 001 \$**

COVILAC, COOPÉRATIVE AGRICOLE

Flux de trésorerie consolidés

Pour l'exercice clos le 30 novembre

2019

2018

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Trop-perçu de l'exercice	1 849 906 \$	4 738 700 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	769 572	765 833
Amortissement de l'aide financière reportée	(16 000)	(16 000)
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	(189 900)	(108 411)
Impôts exigibles de l'exercice précédent	(146 115)	(2 091)
Impôts futurs	(334 329)	(79 109)
Quote-part dans les résultats des partenariats	311 596	100 020
Ristournes reçues sous forme d'actions	(1 113 512)	(3 078 538)
Dividendes reçus sous forme d'actions	-	(601 847)
Augmentation de la valeur des animaux de production attribuable au prix	-	(10 650)
	<u>1 131 218</u>	<u>1 707 907</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 16)	<u>(3 495 595)</u>	<u>(1 439 457)</u>
	<u>(2 364 377)</u>	<u>268 450</u>

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Augmentation de la valeur des animaux de production attribuable à la quantité	(12 360)	(64 720)
Acquisition de placements	(244 667)	(172 587)
Encaissement de placements	256 695	1 178 830
Acquisition de placements dans des partenariats	(700 208)	(232 292)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(744 342)	(1 574 955)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	<u>402 500</u>	<u>179 272</u>
	<u>(1 042 382)</u>	<u>(686 452)</u>

COVILAC, COOPÉRATIVE AGRICOLE

Flux de trésorerie consolidés

Pour l'exercice clos le 30 novembre

2019

2018

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Variation nette des emprunts bancaires	2 605 999 \$	(1 572 500) \$
Variation nette des avances d'un partenariat	(2 164 507)	1 583 554
Augmentation de la dette à long terme	517 000	712 384
Remboursement de la dette à long terme	(709 758)	(711 975)
Émission de capital social	48 199	49 011
Rachat de capital social	(108 657)	(94 601)
Ristournes versées	(333 632)	(255 568)
Prélèvements des associés sans contrôle	(28 200)	(26 100)
	<u>(173 556)</u>	<u>(315 795)</u>
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE	(3 580 315)	(733 797)
TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>1 420 177</u>	<u>2 153 974</u>
TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA FIN	<u>(2 160 138) \$</u>	<u>1 420 177 \$</u>

COVILAC, COOPÉRATIVE AGRICOLE

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La coopérative est constituée en vertu de la Loi sur les coopératives et se spécialise dans différents secteurs ayant pour but principalement de servir l'approvisionnement à la ferme.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

La coopérative applique les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé de la Partie II du Manuel de CPA Canada en conformité avec les exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé requiert l'utilisation de certaines estimations faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits aux états financiers, sur la divulgation des éventualités en date du bilan ainsi que sur les postes de produits et de charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la coopérative, de ses filiales Rosaire Blain inc., Hybriporc inc., 9203-5856 Québec inc., 9203-6474 Québec inc., Covilem inc., Hybriporc, société en commandite, Réseuporc, société en commandite, Baieporc, société en commandite, Coviporc inc., Coviporc, société en commandite, Covimel commandité inc., Covimel, société en commandite ainsi que Regroupement de services Rive Sud Saint-Laurent, s.e.n.c.

Règles particulières

Les règles particulières suivantes découlent des exigences de la Loi sur les coopératives et de son Règlement d'application :

Ristournes, impôts et trop-perçu

Le trop-perçu présenté à l'état des résultats est établi avant les ristournes et les impôts. Le montant des ristournes sera établi par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. Les ristournes, les impôts et le trop-perçu seront inscrits à la réserve au cours du prochain exercice. Le trop-perçu de l'exercice précédent est présenté à la réserve de l'exercice courant et le trop-perçu de l'exercice est présenté distinctement au bilan sous la rubrique avoir de la coopérative.

Dividendes sur capital privilégié - R.I.C.

Les dividendes sur capital privilégié admissible au R.I.C. sont comptabilisés à l'état des résultats à titre de frais financiers.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

La coopérative comptabilise ses produits à la suite de la livraison des produits aux clients et lorsque tous les avantages et les risques inhérents à la propriété ont été transférés. De plus, lors de la prestation de services, la coopérative comptabilise ses produits lorsque lesdits services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Impôts sur le trop-perçu

La coopérative comptabilise les impôts sur le trop-perçu en utilisant la méthode des impôts futurs. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont établis en tenant compte des écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. La variation des actifs ou des passifs d'impôts futurs est portée à la réserve. Les actifs ou passifs d'impôts futurs sont constatés en utilisant les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur devant s'appliquer dans l'exercice au cours duquel les écarts doivent se résorber. Les actifs d'impôts futurs sont constatés lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'ils se réaliseront.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La coopérative évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent du découvert bancaire, des emprunts bancaires, des créditeurs, du dû sur inventaire de pièces, des dépôts de clients, des avances et de la dette à long terme.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

La coopérative comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

COVILAC, COOPÉRATIVE AGRICOLE

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers dérivés

La coopérative a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer ses risques liés au prix de certains grains. Les instruments financiers dérivés comprennent des contrats à terme sur le prix du grains. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan de la coopérative à la juste valeur et toute variation subséquente de la juste valeur est constatée à l'état des résultats.

Stocks

Les stocks pour la revente sont évalués à la moindre valeur, représentée par le moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks d'animaux sont évalués à la valeur de réalisation nette.

Animaux de production

Les animaux de production sont évalués à la moindre valeur, représentée par le moindre du coût et de la valeur marchande.

Partenariats

La coopérative comptabilise les intérêts dans ses partenariats 9232-0290 Québec inc., RP2R, s.e.c., RP2R Immo inc., RP2R commandité inc., Fermes Boréales, s.e.c., Fermes Boréales 3 s.e.c., Fermes Boréales 4, s.e.c. et Gestion Fermes Boréales, s.e.c. à la valeur de consolidation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

	Méthodes d'amortis- sement	Durées/ Taux
Aire de stationnement	Dégressif	4 %
Améliorations de terrains	Linéaire	5 ans
Bâtiments	Dégressif	5 %
Matériel et outillage	Dégressif	10 % et 20 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Matériel roulant	Dégressif	30 %
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %

COVILAC, COOPÉRATIVE AGRICOLE

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels ayant une durée de vie utile indéfinie sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de l'actif pourrait excéder leur juste valeur. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des actifs avec la valeur comptable. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une perte de valeur est constatée pour un montant égal à l'excédent.

Aide financière reportée

L'aide financière reportée est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de dix ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. AFFECTATION DU TROP-PERÇU DE L'EXERCICE

Le 19 février 2020, le conseil d'administration a accepté de recommander à l'assemblée générale annuelle qu'une somme de 600 000 \$ soit distribuée aux membres à titre de ristournes à même le trop-perçu de l'exercice. Si cette recommandation est adoptée lors de l'assemblée générale annuelle, le trop-perçu de l'exercice sera affecté de la façon suivante :

Trop-perçu de l'exercice	1 957 743 \$
Ristournes recommandées	(600 000)
Impôts exigibles	5 516
Impôts futurs	<u>552 599</u>
Montant à affecter à la réserve	<u>1 915 858 \$</u>

COVILAC, COOPÉRATIVE AGRICOLE
Notes complémentaires
Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019

4. INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Dividende sur capital privilégié admissible au R.I.C	22 870 \$	22 275 \$
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	189 900 \$	108 411 \$
Intérêts sur le passif à court terme	112 686 \$	79 480 \$
Intérêts sur la dette à long terme	236 230 \$	219 528 \$
Quote-part dans les résultats des partenariats	(311 596) \$	(100 020) \$
Revenus d'intérêts	430 488 \$	196 544 \$
Ristournes	1 590 732 \$	3 621 811 \$
Subvention	5 749 \$	28 873 \$
Amortissement de l'aide financière reportée	16 000 \$	16 000 \$
Dividendes	-	602 042 \$

5. DÉBITEURS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Clients	7 080 286 \$	4 659 072 \$
Provision pour créances douteuses	(619 371)	(593 111)
	<u>6 460 915</u>	<u>4 065 961</u>
Dépôts auprès de fournisseurs	-	367 000
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	272 011	215 716
Autres	87 616	106 881
	<u>6 820 542 \$</u>	<u>4 755 558 \$</u>

6. STOCKS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Élevage porcin	5 585 735 \$	4 488 350 \$
Stocks pour la revente	8 168 270	6 666 076
	<u>13 754 005 \$</u>	<u>11 154 426 \$</u>

COVILAC, COOPÉRATIVE AGRICOLE
Notes complémentaires
Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019

7. PLACEMENTS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Trésorerie	410 946 \$	166 279 \$
La Coop Fédérée :		
Actions ordinaires	10 126 232	9 269 415
Actions privilégiées	<u>899 465</u>	<u>899 465</u>
	<u>11 025 697</u>	<u>10 168 880</u>
Énergies RC, s.e.c. :		
129 832 parts ordinaires de catégorie "A", représentant 0,29 % des parts participantes émises	<u>129 016</u>	<u>129 016</u>
9023-4998 Québec inc., société privée :		
67,82 actions de catégorie "A", représentant 0,68 % des actions participantes émises	<u>29 867</u>	<u>29 867</u>
Autres	<u>1 259</u>	<u>1 259</u>
	<u>11 596 785 \$</u>	<u>10 495 301 \$</u>

COVILAC, COOPÉRATIVE AGRICOLE

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019

8. PARTENARIATS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Fermes Boréales 3, s.e.c. : 200 parts ordinaires de catégorie "B", représentant 8,47 % des parts participantes émises	80 318 \$	99 222 \$
RP2R commandité inc. : 14 actions de catégorie "A.1", représentant 14 % des actions participantes émises et ayant droit de vote	14	14
RP2R, s.e.c. : 14 parts ordinaires de catégorie "A", représentant 14 % des parts participantes émises et ayant droit de vote	1 669 114	1 225 434
Fermes Boréales, s.e.c. : 600 parts ordinaires de catégorie "B", représentant 25,42 % des parts participantes émises	85 438	225 699
Gestion Fermes Boréales, s.e.c. : 1 020 parts ordinaires de catégorie "A" (800 en 2018) représentant 8,64 % (6,78 % en 2018) des parts participantes émises	1 020	800
RP2R immo inc. : 14 actions de catégorie "A", représentant 14 % des actions participantes émises et ayant droit de vote	(2 823)	256
9232-0290 Québec inc. : 1 action de catégorie "A" et 1 action de catégorie "Ordinaire"	2	1
Fermes Boréales 4, s.e.c. : 220 parts ordinaires de catégorie "B", représentant 9,32 % des parts participantes émises	106 955	-
	<u>1 940 038 \$</u>	<u>1 551 426 \$</u>

COVILAC, COOPÉRATIVE AGRICOLE
Notes complémentaires
Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2019	2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	753 766 \$	- \$	753 766 \$	758 985 \$
Aire de stationnement	342 527	61 763	280 764	292 462
Améliorations de terrains	7 608	4 199	3 409	3 588
Bâtiments	5 594 009	1 492 852	4 101 157	4 354 675
Matériel et outillage	4 235 817	2 195 606	2 040 211	1 789 842
Matériel informatique	221 992	221 992	-	1 134
Matériel roulant	1 929 526	1 233 994	695 532	903 425
Mobilier de bureau	133 713	99 479	34 234	42 792
	13 218 958 \$	5 309 885 \$	7 909 073 \$	8 146 903 \$

10. ACTIFS INCORPORELS

			2019	2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Actifs incorporels amortis :				
Logiciels	121 039 \$	121 039 \$	- \$	- \$
Actifs incorporels non amortis :				
Quotas avicoles	450 000	-	450 000	450 000
	571 039 \$	121 039 \$	450 000 \$	450 000 \$

COVILAC, COOPÉRATIVE AGRICOLE

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019

11. EMPRUNTS BANCAIRES

L'emprunt bancaire autorisé au montant de 4 500 000 \$, plus un crédit spécial rotatif supplémentaire de 1 500 000 \$ pour les mois de septembre à mai, portant intérêts au taux préférentiel, est garanti par certains comptes clients et certains stocks de la coopérative et d'une société privée d'une valeur nette comptable de 12 973 014 \$. Les emprunts bancaires sont renégociables annuellement.

Également, une filiale de la coopérative détient un emprunt bancaire autorisé au montant de 2 000 000 \$, plus un crédit spécial rotatif supplémentaire de 1 000 000 \$ pour les mois de septembre à décembre, portant intérêts au taux préférentiel, garantis par certains débiteurs et par certains stocks d'une valeur nette comptable de 5 663 706 \$. Les emprunts bancaires sont renégociables annuellement.

De plus, une filiale de la coopérative détient un emprunt bancaire autorisé au montant de 1 000 000 \$, portant intérêts au taux préférentiel plus 0,25 %, garanti par certains biens meubles et immeubles de la coopérative d'une valeur nette comptable de 5 362 269 \$ et par un cautionnement des actionnaires au montant de 1 750 000 \$. L'emprunt bancaire est renégociable annuellement.

Ces filiales de la coopérative se sont engagées à respecter, sur une base d'états financiers individuels, certains ratios financiers. Au 30 novembre 2019, certains des ratios de l'une d'elle n'étaient pas respectés.

De plus, la coopérative s'est engagée à respecter, sur une base d'états financiers individuels, un ratio financier. Au 30 novembre 2019, ce ratio était respecté.

12. CRÉDITEURS

	2019	2018
Fournisseurs	5 698 592 \$	3 148 407 \$
Salaires et vacances	364 630	290 946
Retenues à la source et charges sociales	46 515	33 412
Frais courus	386 888	542 757
Aide financière reportée	16 000	16 000
	<u>6 512 625 \$</u>	<u>4 031 522 \$</u>

COVILAC, COOPÉRATIVE AGRICOLE

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019

13. DÛ SUR INVENTAIRE DE PIÈCES

Le dû sur inventaire de pièces porte intérêts à des taux variant de 8,92 % à 9,92 % et représente la dette sur achats de pièces dont celles-ci sont portées en garantie jusqu'à parfait paiement.

14. DETTE À LONG TERME

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Emprunt de 400 000 \$, remboursable par versements mensuels de 4 969 \$, plus les intérêts au taux de 3,54 %, échéant en août 2021, garanti par certains biens meubles corporels et incorporels de la coopérative d'une valeur nette comptable de 30 820 707 \$ (2)	266 705 \$	317 426 \$
Emprunt de 1 925 000 \$, remboursable par versements mensuels de 21 015 \$, plus les intérêts au taux de Financement agricole Canada moins 1 %, échéant en janvier 2021, garanti par des terrains et des bâtiments ainsi que par des quotas d'une valeur nette comptable de 2 202 393 \$ (1)	1 050 756	1 302 937
Emprunt de 1 910 000 \$, remboursable par versements mensuels de 18 038 \$, plus les intérêts au taux de Financement agricole Canada moins 1 %, échéant en janvier 2021, garanti par des terrains et des bâtiments ainsi que par des quotas d'une valeur nette comptable de 2 202 393 \$ (1)	1 118 358	1 334 814
Emprunt de 400 000 \$, dont 359 999 \$ étaient à recevoir au 30 novembre 2019, portant intérêts au taux de Financement agricole Canada moins 0,75 %, sans mode de remboursement défini, échéant en janvier 2021, garanti par des terrains et des bâtiments ainsi que par des quotas d'une valeur nette comptable de 2 202 393 \$ (1)	40 001	40 001
Avances d'une société privée, portant intérêts au taux préférentiel, sans mode de remboursement défini, aucun remboursement avant décembre 2020	147 213	147 213
Emprunt de 517 000 \$, remboursable par versements mensuels de 8 617 \$, plus les intérêts au taux préférentiel, échéant en octobre 2020, garanti par certains biens meubles d'une valeur nette comptable de 379 420 \$ (2)	517 000	-

COVILAC, COOPÉRATIVE AGRICOLE

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019

14. DETTE À LONG TERME (suite)

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Emprunt de 200 000 \$, remboursable par versements mensuels de 3 333 \$, plus les intérêts au taux préférentiel plus 0,25 %, échu en novembre 2019, garanti par certains biens meubles et immeubles de la coopérative d'une valeur nette comptable de 5 362 269 \$	160 000 \$	200 000 \$
Emprunt de 3 384 000 \$, portant intérêts au taux préférentiel plus 0,25 %, échu en juillet 2019, garanti par certains biens meubles et immeubles de la coopérative d'une valeur nette comptable de 5 362 269 \$ et par un cautionnement des actionnaires d'une filiale au montant de 1 750 000 \$ (3)	2 707 200	2 857 600
Billet d'une société privée, remboursable lors de l'encaissement d'un placement, sans intérêts	221 886	221 886
Emprunt de 91 402 \$, sans intérêts et sans mode de remboursement défini	<u>89 166</u>	<u>89 166</u>
	6 318 285	6 511 043
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	(623 050)	(698 503)
Dettes à long terme remboursables sur demande	<u>(3 378 583)</u>	<u>(3 234 325)</u>
	2 316 652 \$	2 578 215 \$

Même si les emprunts venant à échéance au cours des prochains exercices comportent une clause de remboursement anticipé à l'échéance, la direction est d'avis que le prêteur ne se prévaudra pas de cette clause au cours des prochains exercices et que les emprunts seront renouvelés à des conditions similaires. Dans l'hypothèse où le remboursement anticipé des emprunts ne sera pas exigé, les versements en capital estimatifs sur la dette à long terme à effectuer au cours cinq prochains exercices sont les suivants :

2020	868 284 \$
2021	1 044 480 \$
2022	897 267 \$
2023	897 267 \$
2024	647 059 \$

COVILAC, COOPÉRATIVE AGRICOLE

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019

14. DETTE À LONG TERME (suite)

(1) La coopérative s'est engagée à respecter, sur une base d'états financiers consolidés, certains ratios financiers. Au 30 novembre 2019, ces ratios étaient respectés.

(2) La coopérative s'est engagée à respecter, sur une base d'états financiers individuels, des ratios financiers. Au 30 novembre 2019, ces ratios étaient respectés.

(3) Une filiale de la coopérative s'est engagée à respecter, sur une base d'états financiers individuels, certains ratios financiers. Au 30 novembre 2019, certains de ces ratios n'étaient pas respectés.

15. CAPITAL SOCIAL

Selon le règlement numéro 1 de la coopérative, les parts sociales de qualification requises pour devenir membre ainsi que leur mode de paiement s'établissent comme suit :

200 parts sociales d'une valeur nominale de 10 \$ chacune, payables soit à la date de souscription au comptant ou à raison de 500 \$ comptant à l'admission comme membre et le solde par versements annuels égaux et consécutifs de 500 \$ à chaque anniversaire de la date d'admission du membre.

Lorsqu'au cours d'une année, des ristournes sont déclarées, les montants attribués aux membres à titre de ristournes sont retenus par la coopérative et versés directement à cette dernière en guise de paiement sur les parts souscrites et non payées jusqu'à concurrence de la totalité du solde impayé sur ces parts.

Seuls les membres détenant des parts sociales de qualification ont droit de vote et ce, à raison d'un vote par membre.

Les parts sociales ont une valeur nominale de 10 \$ chacune, à l'exception des parts ordinaires de catégorie "D" et des parts privilégiées coopérative affiliée (CQF-1995) qui ont une valeur nominale de 1 \$.

Les parts sociales auxiliaires ont une valeur nominale de 50 \$ chacune, payables à la date de souscription au comptant.

Les parts ordinaires de catégorie "D" et les parts privilégiées ont été émises aux membres à titre de versement partiel de ristournes.

Les parts sociales de qualification ainsi que les autres parts ordinaires et privilégiées toutes catégories sont rachetables selon certaines modalités, à leur valeur nominale, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées admissibles au régime d'investissement coopératif ont une valeur nominale de 10 \$ chacune, donnent droit à un dividende non cumulatif de 3,75 %, 4 % et 4,75 % et sont rachetables à la valeur nominale sur décision du conseil d'administration.

COVILAC, COOPÉRATIVE AGRICOLE
Notes complémentaires
Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019

15. CAPITAL SOCIAL (suite)

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Émises, souscrites et payées		
Capital social ordinaire		
Capital ordinaire de qualification	533 339 \$	310 241 \$
Capital auxiliaire	<u>4 950</u>	<u>4 450</u>
	<u>538 289 \$</u>	<u>314 691 \$</u>
Capital social privilégié		
Capital privilégié	2 764 447 \$	1 899 048 \$
Capital privilégié, coopérative affiliée (CFQ-1995)	741 000	741 000
Capital privilégié admissible au R.I.C.	<u>641 002</u>	<u>637 275</u>
	<u>4 146 449 \$</u>	<u>3 277 323 \$</u>
	<u>4 684 738 \$</u>	<u>3 592 014 \$</u>
<p>Au 30 novembre 2019, les parts sociales souscrites mais non encore payées s'élèvent à 104 661 \$.</p> <p>Au cours de l'exercice, l'avoir des membres a varié de la façon suivante :</p>		
	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Solde au début	3 592 014 \$	2 893 597 \$
Émission de capital social	1 201 381	793 018
Rachat de capital social	<u>(108 657)</u>	<u>(94 601)</u>
Solde à la fin	<u>4 684 738 \$</u>	<u>3 592 014 \$</u>
Nombre de membres	<u>319</u>	<u>322</u>

16. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Débiteurs	(2 064 984) \$	539 634 \$
Stocks	(2 599 579)	(134 252)
Frais payés d'avance	26 268	1 244
Créditeurs	2 481 103	(1 154 378)
Dû sur inventaire de pièces	16 623	(25 373)
Dépôts de clients	(1 752 813)	(400 325)
Impôts	397 787	(266 007)
	<u>(3 495 595) \$</u>	<u>(1 439 457) \$</u>

17. RISQUES FINANCIERS

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. La coopérative est exposée à ce risque principalement en regard de son découvert bancaire, de ses emprunts bancaires, de ses créditeurs, de son dû sur inventaire de pièces, de ses dépôts de clients, de ses avances et de sa dette à long terme. La direction estime que la coopérative possède ou générera les liquidités nécessaires pour rencontrer ses engagements.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la coopérative sont liés aux débiteurs. La coopérative consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Ainsi, la coopérative est exposée à une concentration de crédit relativement à ses comptes clients. Au 30 novembre 2019, une somme de 2 371 447 \$ est à recevoir de trois clients.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix autre. La coopérative est principalement exposée au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre.

COVILAC, COOPÉRATIVE AGRICOLE

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019

17. RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la coopérative à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. La coopérative est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. La direction estime qu'une variation de taux d'intérêt de 1 % n'aurait pas d'incidence importante sur les résultats ou la situation financière de la coopérative.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La coopérative est exposée au risque de prix autre en raison des contrats à terme sur le prix des grains. La coopérative a recours à des instruments financiers dérivés afin de minimiser ses risques.

La coopérative effectue fréquemment des ventes et des achats de grains. Par conséquent, elle est engagée dans des contrats à terme sur le prix de plusieurs grains afin de couvrir certains risques futurs identifiables liés au prix de ces denrées. Les gains et les pertes découlant des contrats à terme utilisés à des fins de couverture d'opérations futures sont reportés et comptabilisés au moment de la réalisation de ces opérations.

18. ENGAGEMENTS

Location-exploitation

Le total des obligations de la coopérative, en vertu d'un contrat de location-exploitation de matériel roulant, est de 285 353 \$ et comprend les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

2020	63 412 \$
2021	63 412 \$
2022	63 412 \$
2023	63 412 \$
2024	31 705 \$

COVILAC, COOPÉRATIVE AGRICOLE

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019

18. ENGAGEMENTS (suite)

Convention d'achat

Une filiale de la coopérative a signé le 12 mars 2015, une convention d'achat d'essence de 20 000 000 de litres d'essence sur une période minimale de dix ans et maximale de quarante ans et cela sous la bannière Sonic.

Elle a également loué ses installations pour une période de dix ans avec possibilité d'une option de renouvellement de cinq ans.

Finalement, elle a consenti une hypothèque mobilière afin de garantir les loyers perçus d'avance lors de la conclusion de l'entente avec le fournisseur des produits pétroliers.

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le tableau qui suit présente les opérations conclues par la coopérative avec un partenariat au cours de l'exercice :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Produits :		
Chiffre d'affaires	29 848 \$	47 711 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établi et accepté par les apparentés.

À la fin de l'exercice, les montants à recevoir et à payer à un partenariat sont les suivants :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Débiteurs :		
Clients	2 645 \$	5 509 \$
Créditeurs :		
Fournisseurs	51 324 \$	23 275 \$

COVILAC, COOPÉRATIVE AGRICOLE

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

Au cours de l'exercice, la coopérative a effectué 56,9 % (55,5 % en 2018) de ses opérations avec ses membres au sens de l'article 17 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

20. ÉVENTUALITÉ

Cautionnement

La coopérative s'est engagée solidairement avec tous les actionnaires d'un partenariat à injecter les fonds nécessaires pour couvrir tout défaut ou non-respect du ratio exigé sur un crédit rotatif. Au 30 novembre 2019, ce ratio n'était pas respecté. Il est impossible d'évaluer le montant que la coopérative pourrait devoir payer advenant un défaut ou un non-respect du ratio de la part du partenariat.

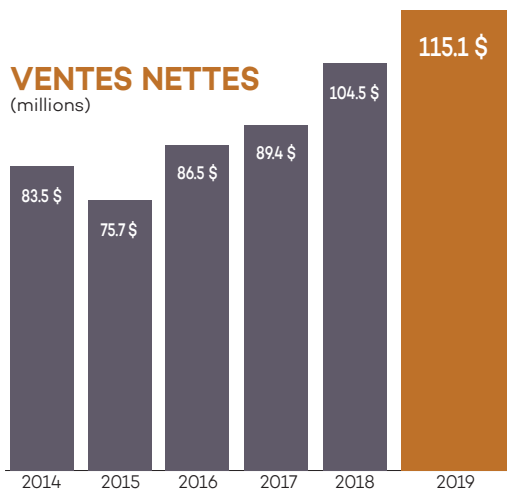
21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2018 ont été reclassés afin de rendre la présentation conforme avec celle adoptée en 2019.

Notes

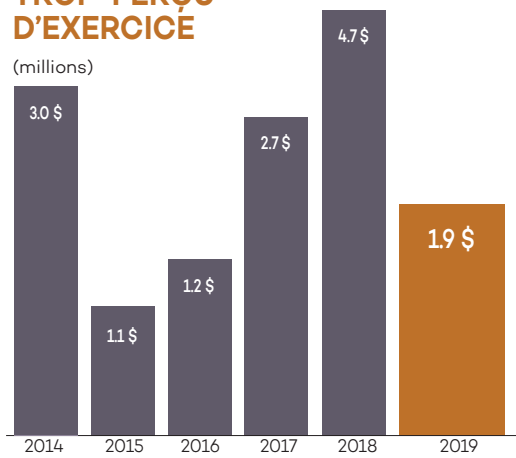
VENTES NETTES

(millions)



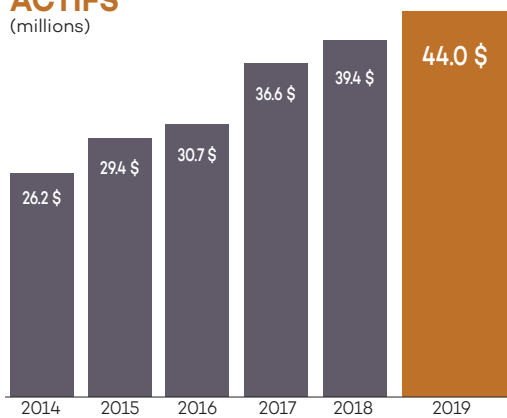
TROP-PERÇU D'EXERCICE

(millions)

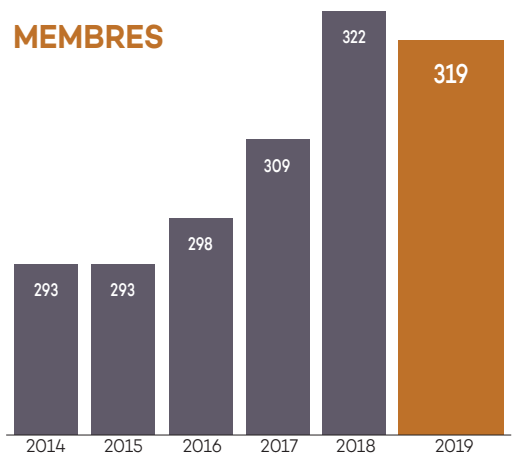


ACTIFS

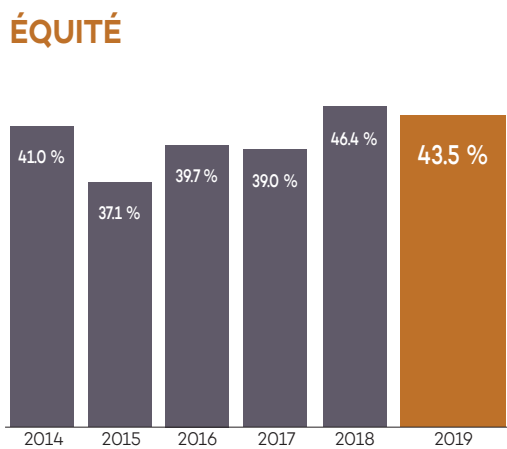
(millions)



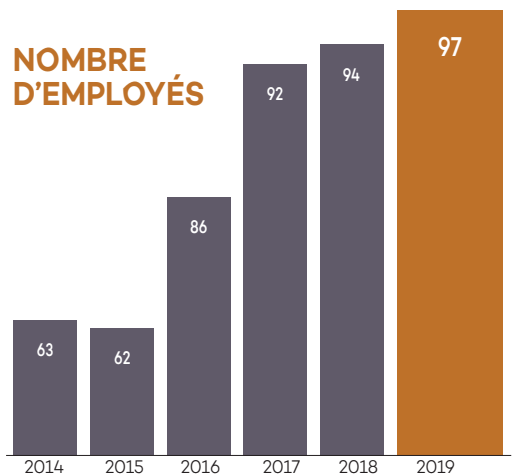
MEMBRES



ÉQUITÉ



NOMBRE D'EMPLOYÉS



RÉPARTITION DES RISTOURNES 2019

Commercialisation des grains : _____ %

Quincaillerie : _____ %

Ruminant : _____ %

Production végétale : _____ %

Porcin : _____ %

Fertilisants : _____ %

Avicole : _____ %

Membres auxiliaires : _____ %

Quincaillerie

42, rue de l'Église
Baie-du-Febvre, QC
J0G 1A0
450-783-6491, poste 2321

Quincaillerie, dépanneur, station-service, pièces et service mécanique

2705 boulevard
Louis-Fréchette
Nicolet, QC
J3T 1N1
819-293-4825

Centre de grains et Division Agroenvironnement

40, rue de l'Église
Baie-du-Febvre, QC
J0G 1A0
450-783-6840

Plan végétal de Baie-du-Febvre

171, rue de l'Église
Baie-du-Febvre, QC
J0G 1A0
Engrais : 450-783-6487
Semences : 450-783-6490

Plan d'engrais Saint-Aimé

640 rue St-Pierre Sud
Saint-Aimé, QC
J0G 1K0
450-788-2122

Poulailler

460 Rang Bord de l'eau
St-Aimé, QC
J0G 1K0

Siège social et centre de grains

40, rue de l'Église
Baie-du-Febvre, QC J0G 1A0
Bureau : 450 783-6491
Sans frais : 1 800-363-7977

La Coop
 **Covilac**

Coopérative agricole

   www.covilac.coop

